

À l'attention de nos futurs.es  
stagiaires

---

Des informations supplémentaires  
concernant vos stages au sein de Vivalia

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b><i>Démarches administratives</i></b>	<b>2</b>
1.1	Convention générale Ecole-VIVALIA	2
1.2	Stage hors convention générale Ecole-VIVALIA	2
<b>2</b>	<b><i>Bien réussir son stage</i></b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b><i>Stages d'"Observation"</i></b>	<b>3</b>
<b>4</b>	<b><i>Lien utile:</i></b>	<b>3</b>

# 1 Démarches administratives

## 1.1 Convention générale Ecole-VIVALIA

Plusieurs écoles en soins infirmiers ont signé une convention de stage avec notre institution VIVALIA.








En fin d'année scolaire, avec les infirmiers en chef des différentes unités de soins, nous décidons du quota de stagiaires que nous pouvons accueillir par unité de soins.

En dehors des plannings, une rajoute de stage peut toujours être examinée au cas par cas.

## 1.2 Stage hors convention générale Ecole-VIVALIA

Si vous êtes intéressé(e) par un stage au sein d'une de nos institutions, vous devez adresser votre demande via notre site internet : [www.vivalia.be/jobs](http://www.vivalia.be/jobs) > Stagiaire

Merci d'y mentionner :

-  Vos **coordonnées** (adresse mail, N° GSM...),
-  Le **type de formation** en cours,
-  Les **coordonnées complètes de l'école**,
-  La **date de début et la date de fin** de stage,
-  Le **service souhaité**,
-  Les **objectifs de stage**,
-  Un **CV** reprenant les stages déjà effectués.

La demande de stage sera uniquement accordée en fonction des possibilités d'encadrement.

Si votre stage est accepté, une convention de stage (si votre école n'a pas de convention avec VIVALIA) doit être signée. Etant donné les délais pour ces démarches administratives, il est important de faire votre demande de stage au moins **2 mois avant la date de celui-ci**.

Vous devrez aussi fournir :

- ✓ La preuve du vaccin contre l'hépatite B (Stagiaire infirmière),
- ✓ Le résultat d'une intradermo récente ou la preuve d'une vaccination contre la tuberculose (pour tous),
- ✓ Le formulaire d'évaluation de santé ou certificat médical d'aptitude au travail (visite médicale scolaire) (pour tous).

## 2 Bien réussir son stage

Afin de profiter pleinement de votre stage, il est nécessaire d'avoir un minimum de **préparation** :

- Revoyez vos différents cours et vos techniques de soins,
- Préparez vos objectifs de stage. Ceux-ci seront précis, ciblés à l'unité de soins où vous allez en stage (ex : "ôter un redon" n'est pas un objectif ciblé pour la gériatrie).
- Votre comportement doit être exemplaire et nous insistons beaucoup sur :
  - Le respect du secret professionnel,
  - Le respect du patient (intimité, politesse...),
  - Le respect de TOUT le personnel (paramédical, ouvrier...),
  - Le respect des horaires,
  - Le respect des règlements et des cadres fonctionnels des unités,
  - La tenue de stage propre et les chaussures fermées,
  - Le badge d'identification,
  - Pas de GSM.

## 3 Stages d'"Observation"

Il est possible de faire un **stage d'observation ou de découverte du métier d'infirmier/ère** au sein de nos institutions et dans le département infirmier, mis à part la psychiatrie.

Nous avons une convention avec l'ASBL Volont'R.

Avant de faire une demande de stage, il faut savoir que :

- ✓ Le stage doit comprendre **6 jours minimum**,
- ✓ Vous devez avoir **17 ans**.

La demande de stage sera uniquement accordée en fonction des possibilités d'encadrement. Vous devez faire votre demande de stage auprès de l'[infirmier ICANE](#) de l'institution de votre choix.

Nous vous indiquerons la marche à suivre pour contacter les bénévoles de l'ASBL Volont'R.

Celles-ci vous proposeront une réunion de préparation formative à propos du secret professionnel, de l'hygiène hospitalière...

## 4 Lien utile:

Site Web : <https://www.volontr.be/>